

Maître Xavier LOMBARDO

Huissier de Justice - Commissaire Priseur

*Administrateur provisoire
de l'étude de feu Me POTEI
Tel: 44 10 22 - Mobile: 77 74 40
etude.potel@gmail.com*



VENTE aux ENCHERES PUBLIQUE

**A la requête de la CAFAT, de l'ALK, de l'EGLISE DE
J.C. et liquidations judiciaires des Stés DGS PACIFIC,
BLUECHAM, NFX, X TRACO**

**Mercredi 17 décembre 2025
09:30**

**chez DGS PACIFIC
3 rue Fulton**

98800 NOUMEA

Visites des lots 1 à 168, vendus sur désignation sur 5 sites différents : voir conditions de visites indiquées sur la dernière ligne du chapitre "sur désignation à..."
Visites des lots 169 à 249 de 8h00 à 9h30 mercredi, jour de la vente sur le site de vente

UN CHÈQUE DE GARANTIE SERA DEMANDÉ A L'INSCRIPTION
(Présentation du KBis pour les chèques de société avec carte d'identité du gérant)

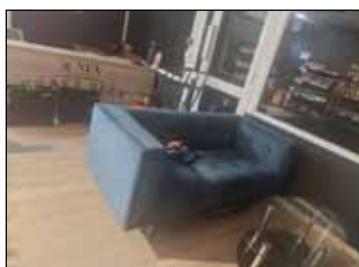
***ENLEVEMENT IMPERATIF après paiement
le jour même ou selon indications données en début de vente.***

***Vente en l'état et au comptant: chèque avec 2 pièces d'identité, espèces plafonnées à 119 300 xpf, frais compris. Décret N° 2018-284 du 18/04/18 art. D.112-3 du CMF
Droits en sus 9,54%, TGC 6% incluse (Dél. N° 299 du 22/03/94)***

Sur désignation à Nakutakoin



Sur désignation à la Vallée des Colons



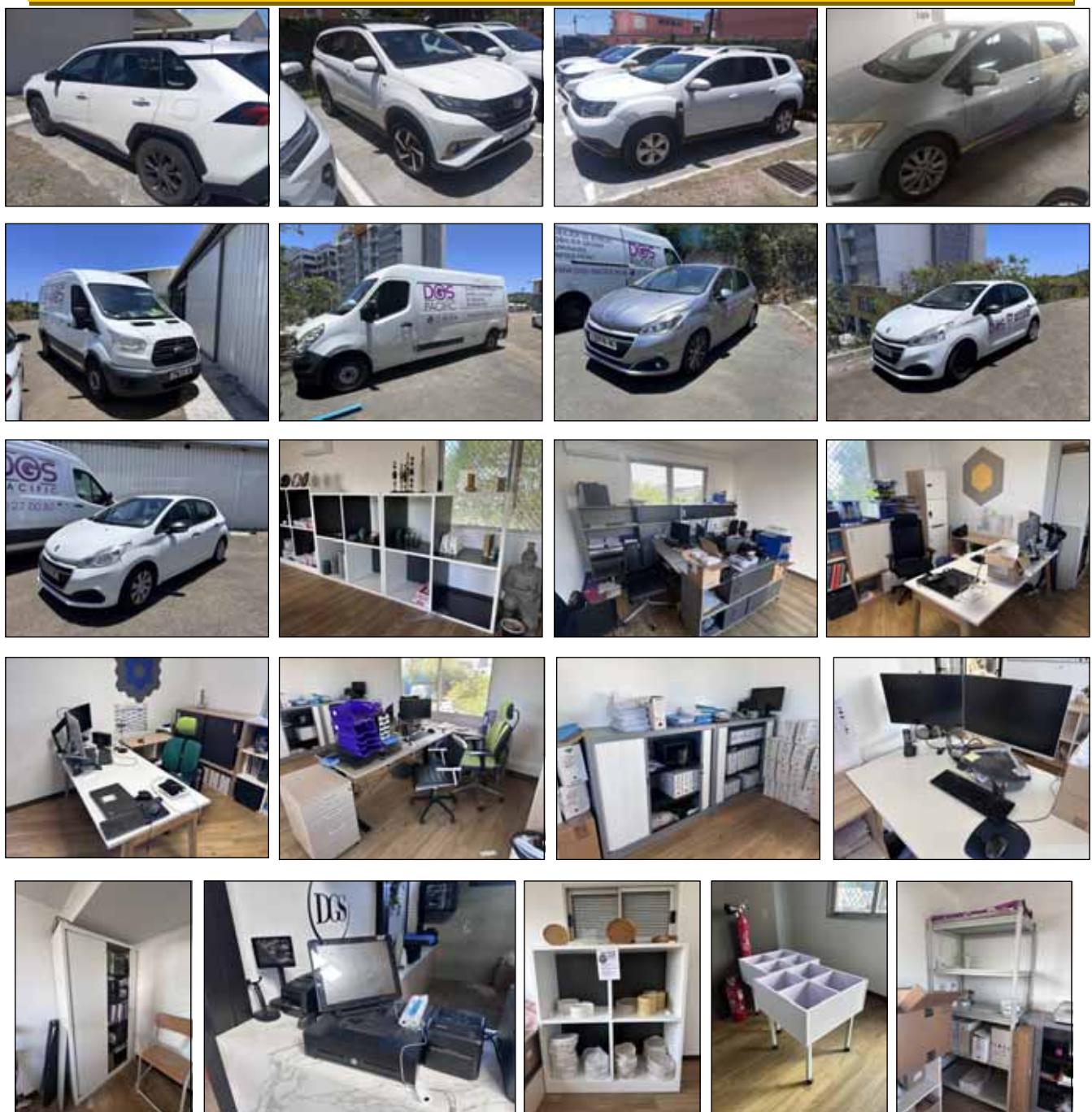
Sur désignation à Nouméa



Sur désignation à Ducos



Sur le site de vente



Sur désignation à Ducos

Mises à Prix:

1	Lot de 2 fauteuils de bureau THUNDER X3 (une assise abimée, un fauteuil démonté)	8 000
2	Fauteuil de bureau THUNDER X3	6 000
3	Lot comprenant une desserte informatique 2 niveaux en verre violet, caisson 3 tiroirs et 2 fauteuils de bureau tissu gris (dont un démonté)	12 000
4	Bureau droit mélaminé bois, piétement métallique et caisson 3 tiroirs	9 000
5	Bureau droit mélaminé bois, piétement métallique et caisson 3 tiroirs	9 000
6	Console bois verni, 2 tiroirs	10 000
7	Console bois verni, 3 tiroirs	14 000
8	Armoire métallique, 2 portes rideaux coulissants	18 000
9	Armoire métallique, 2 portes rideaux coulissants	18 000
10	Machine à café à grains PHILIPS	7 000
11	Lot informatique : unité centrale ANTEC, écran DELL, clavier et souris	12 000
12	Ordinateur tout en un MSI tactile avec clavier et souris	18 000
13	Serveur LENOVO Thinkserver avec composants de baie informatique : switch, IBM System X3660, processeur rack FUJITSU PR 100A et clavier et souris	55 000
14	Ecran 28" BRAMA iiYAMA et clavier	9 000
15	Ecran incurvé PHILIPS, clavier et souris	10 000
16	Lot de 2 écrans iiYAMA 24" et clavier	16 000
17	Ecran 34" LG réf : 34UM95, ultra Wide QHD 4K, résolution : 3440x1440	25 000
18	NAS THECUS, 7 tiroirs	22 000
19	Lot de 5 boitiers NAS D-Link 2 baies Sharecenter DNS-320	25 000
20	Lot d'accessoires informatiques : lecteur DVD, 2 switchs HDMI Splitter, webcam, souris verticale, 2 disques durs VERBATIM	10 000
21	Unité centrale ANTEC écran 20", clavier et souris	15 000
22	Unité centrale ACER Aspire revo et écran 24"	20 000
23	NAS THECUS 5 tiroirs	18 000
24	Rétroprojecteur EPSON WXGA EB-W6 avec câble et sacoche	24 000

25	Boite contenant des petites pièces détachées, ventilateurs, barettes mémoires et carton de câbles	15 000
26	Lot de 2 mini PC sphères ZOTAK Zbox-O1520	20 000
27	Ordinateur portable TOSHIBA Portégé M800-10C avec casque audio, souris et clé USB	30 000
28	Lot de 3 NAS neufs : 2 TOSHIBA N300 et un WD NASWARE 3.0	36 000
29	Imprimante BROTHER HL 31C	7 000
30	Lot de 2 unités centrales ANTEC et XIO MATAC et un écran 20"	42 000
31	Ordinateur portable ASUS X415J avec sacoche et disque dur externe	22 000
32	Ordinateur portable TOSHIBA Satellite A350-20S	19 000
33	Appareil photo NIKON D40 monté avec objectif 18/55mm	10 000
34	Ordinateur portable ACER Aspire 7720 avec imprimante HP C3100 et 2 mini-enceintes	8 000
35	Ordinateur portable TOSHIBA Satellite C87514H avec casque audio, clavier et clé USB	19 000
36	Ordinateur portable ASUS A7SN avec disque dur externe, clé USB et casque	33 000
37	Ordinateur portable TOSHIBA Satellite P750-119 avec disque dur externe, clé USB et casque	32 000

Visites des lots 1 à 37 mercredi 17 décembre de 7h30 à 8h30 chez
LOCABOX 12 rue Einstein, 1er étage, box 34

Sur désignation à la Vallée des Colons

Mises à Prix:

38	Lot comprenant caisse enregistreuse avec tiroir, écran ACER, clavier et souris	18 000
39	Comptoir d'angle artisanal, en bois, 240*150 environ (prévoir dépose de la partie fixée au mur)	8 000
40	Lot comprenant fauteuil dactylo et caisson	5 000
41	Tableau noir, miroir et plante artificielle	3 000
42	Lot comprenant 3 chariots métalliques porte-paniers et 6 paniers pvc noir et rouge	5 000
43	Lot de 2 canapé velours bleu et piétement bois et table basse verre et métal, 2 niveaux	27 000
44	Enceinte JBL	12 000
45	Lot de 2 extincteurs 2kgs poudre et 6L eau pulvérisée	6 000

46	Lot de 4 plantes artificielles	3 000
47	Lot de caisses de transport de bière (vides) : 2 en pvc pour 20 et 24 emplacements bouteilles et 2 en bois	3 000
48	Lot de 5 caisses de transport de bière (vides) pour 20 bouteilles	4 000
49	Lot de 8 caisses de transport de bière (vides) pour 24 bouteilles	8 000
50	Lot de 4 caisses de transport de bière (vides) pour 20 ou 24 bouteilles	3 000
51	Lot de 4 caisses de transport de bière (vides) pour 20 ou 24 bouteilles	3 000
52	Lot de 4 caisses de transport de bière (vides) pour 20 ou 24 bouteilles	3 000
53	Lot de 4 caisses de transport de bière (vides) pour 20 ou 24 bouteilles	3 000
54	Lot de 4 caisses de transport de bière (vides) pour 20 ou 24 bouteilles	3 000
55	Lot de 4 caisses de transport de bière (vides) pour 20 ou 24 bouteilles	3 000
56	Lot de 4 caisses de transport de bière (vides) pour 20 ou 24 bouteilles	3 000
57	Chariot pliant pvc bleu	4 000
58	Escabeau 3 marches	3 000
59	Table-top KRYSTER noir	8 000
60	Lot de 9 pichets plastique et petite vaisselle	1 000
61	Lot comprenant meuleuse et plots de chantier	5 000
62	Lot de 7 bouteilles de 33cl et 6 pots de sauces	2 000
63	Lot de 7 bouteilles de 33cl et 5 pots de sauces et paquet de maïs grillé	2 000
64	Lot de 7 bouteilles de 33cl et 6 pots de sauces	2 000
65	Lot de 13 bouteilles de 33cl	2 000
66	Lot de 6 bouteilles de 75cl	3 000
67	Lot de 6 bouteilles de 75cl	3 000
68	Lot de 24 bouteilles de 35cl	4 000
69	Lot de 24 bouteilles de 33cl	4 000
70	Lot de 24 bouteilles de 33cl	4 000
71	Lot de 24 bouteilles de 33cl	4 000
72	Lot de 24 bouteilles de 33cl	4 000
73	Lot de 16 canettes 37.5cl	3 000

74	Lot de 16 canettes 33cl	3 000
75	Lot de 17 canettes 37.5cl	3 000
76	Lot de 16 canettes 33cl	3 000
77	Lot de 24 bouteilles de 33cl sans gluten	4 000
78	Lot de 24 bouteilles de 33cl sans gluten	4 000
79	Lot de 24 bouteilles de 33cl	4 000
80	Lot de 5 packs de 4 bouteilles de 33cl	5 000
81	Lot de 5 packs de 4 bouteilles de 33cl	5 000
82	Lot de 24 bouteilles de 33cl	4 000
83	Lot de 24 bouteilles de 33cl	4 000
84	Lot de 24 bouteilles de 33cl	4 000
85	Lot de 24 bouteilles de 33cl	4 000
86	Lot de 9 bouteilles de 75cl	5 000
87	Lot de 9 bouteilles de 75cl	5 000
88	Lot de 9 bouteilles de 75cl	5 000
89	Lot de 7 bouteilles de 75cl	4 000
90	Lot de 24 bouteilles de 33cl	4 000
91	Lot de 24 bouteilles de 33cl	4 000
92	Lot de 24 bouteilles de 33cl	4 000
93	Lot de 24 bouteilles de 33cl	4 000
94	Lot de 24 bouteilles de 33cl	4 000
95	Lot de 24 bouteilles de 33cl	4 000
96	Lot de 24 bouteilles de 33cl	4 000
97	Lot de 47 bouteilles de 33cl	8 000
98	Lot de 24 bouteilles de 33cl	4 000
99	Lot de 24 bouteilles de 33cl	4 000
100	Lot de 12 bouteilles de 75cl	6 000
101	Lot de 12 bouteilles de 75cl	18 000
102	Lot de 13 bouteilles de 75cl (Australie)	7 000

103	Lot de 28 bouteilles de 50cl (Ecosse)	10 000
104	Lot de 14 bouteilles de 75cl	15 000
105	Lot de 14 bouteilles de 75cl	15 000
106	Lot de 24 bouteilles de 33cl	6 000
107	Lot de 49 bouteilles de 33cl	12 000
108	Lot de 24 bouteilles de 33cl	6 000
109	Lot de 24 bouteilles de 33cl	4 000
110	Lot de 24 bouteilles de 33cl	5 000
111	Lot de 24 bouteilles de 33cl	6 000
112	Lot de 24 bouteilles de 33cl	5 000
113	Lot de 24 bouteilles de 33cl	5 000
114	Lot de 24 bouteilles de 33cl	5 000
115	Lot de 24 bouteilles de 33cl	7 000
116	Lot de 47 bouteilles de 33cl	12 000
117	Lot de 24 bouteilles de 33cl	4 000
118	Lot de 24 bouteilles de 33cl	8 000
119	Lot de 48 bouteilles de 33cl	10 000
120	Lot de 48 bouteilles de 33cl	10 000
121	Lot de 24 bouteilles de 33cl	6 000
122	Lot de 24 bouteilles de 33cl	5 000
123	Lot de 24 bouteilles de 33cl	4 000
124	Lot de 24 bouteilles de 33cl	6 000
125	Lot de 24 bouteilles de 33cl	5 000
126	Lot de 48 bouteilles de 33cl	12 000
127	Lot de 48 bouteilles de 33cl	12 000
128	Lot de 48 bouteilles de 33cl	12 000
129	Carton de 24 bouteilles de 33cl	6 000
130	Carton de 24 bouteilles de 33cl	6 000
131	Carton de 17 bouteilles de 33cl	4 000

132	Lot de 20 bouteilles de 33cl	5 000
133	Lot de 60 shooters	3 000
134	Lot de 5 bouteilles °	13 000
135	Lot de 8 bouteilles de 75cl	3 000
136	Lot de 8 bouteilles de 75cl	3 000
137	Lot de 8 bouteilles de 75cl	3 000
138	Lot de 8 bouteilles de 75cl	3 000
139	Lot de 8 bouteilles de 75cl	3 000
140	Lot de 5 bouteilles ° (Nouvelle Calédonie)	8 000
141	Lot de 5 bouteilles ° (Nouvelle Calédonie)	8 000
142	Lot de 5 bouteilles ° (Nouvelle Calédonie)	8 000
143	Lot de 5 bouteilles ° (Nouvelle Calédonie)	8 000
144	Lot de 5 bouteilles ° (Nouvelle Calédonie)	8 000
145	Lot de 5 bouteilles ° (Nouvelle Calédonie)	8 000
146	Lot de 24 bouteilles de 33cl	4 000
147	Lot de 24 bouteilles de 33cl	4 000
148	Lot de 4 bouteilles ° (Nouvelle Calédonie) et 12 de 33cl	8 000
149	Lot de 10 bouteilles °	16 000
150	Lot de 10 bouteilles °	16 000
151	Lot de 10 bouteilles °	16 000
152	Lot de 10 bouteilles °	16 000
153	Lot de 10 bouteilles °	16 000
154	Lot de 10 bouteilles °	16 000
155	Carton d'une vingtaine de bouteilles de 33cl	5 000
156	Carton d'une vingtaine de bouteilles de 33cl	5 000
157	Carton d'une vingtaine de bouteilles de 33cl	5 000
158	Carton d'une vingtaine de bouteilles de 33cl	5 000
159	Carton d'une vingtaine de bouteilles de 33cl	5 000
160	Carton d'une vingtaine de bouteilles de 33cl	5 000

161	2 cartons d'une vingtaine de bouteilles de 33cl chacun	10 000
162	2 cartons d'une vingtaine de bouteilles de 33cl chacun	10 000
163	2 cartons d'une vingtaine de bouteilles de 33cl chacun	10 000
164	2 cartons d'une vingtaine de bouteilles de 33cl chacun	10 000

Visites des lots 38 à 164 : mardi 16 décembre de 12h à 14h chez NFX, 68 rue Auguste Bénébig, vallée des colons, à Nouméa

Sur désignation à Nouméa

Mises à Prix:

165	HYUNDAI SANTA FE, 5 places, 12cv, essence - Marque : HYUNDAI - Type Commercial : SANTA FE - Immatriculation : 302 329 NC - Kilométrage : 146 672 - 1ere Mise en Service : 04/09/2008 - Type administratif : SH81DPA - N° de série : KMHSH81DP9U420488 Démarre	180 000
-----	---	---------

Visites du lot 165 : mardi 16 décembre de 14h à 15h 18 rue Paul DELIGNY, vallée des colons à Nouméa

Sur désignation à Nouméa, quai Ferry

Mises à Prix:

166	Vitrine réfrigérée une porte (en panne)	15 000
-----	---	--------

Visites du lot 166 mardi 16 décembre de 15h à 16h chez Mr COFFEE, Les Quais - rue Jules FERRY à Nouméa

Sur désignation à Nouméa, centre ville

Mises à Prix:

167	RENAULT CLIO Campus, 5 places, 7cv, essence - Marque : RENAULT - Type Commercial : CLIO - Immatriculation : 345 121 NC - Kilométrage : 114 881 - 1ere Mise en Service : 12/12/2011 - Type administratif : M10RENVP001D936 - N° de série : VF1BB2L0545559277 Etat général correct pour ses 14 ans, peinture abimée par le soleil, interieur état moyen	160 000
-----	---	---------

Visites mardi 16 décembre de 9h à 11h à l'Académie des Langues Kanak, vous présenter à l'accueil, immeuble BOTICELLI 6e étage, 29 rue Georges CLEMENCEAU à Nouméa

Sur désignation à Nakutakoin

Mises à Prix:

168	Sondeuse foreuse sur chenilles MOBILE DRILL, model B540, MT40, n° 201003.	5 000 000
-----	---	-----------

Visites à Nakutakoin, mardi 16 décembre, après prises de rendez-vous à l'étude au 44.10.22

Sur le site de vente

Mises à Prix:

169	Stock très important de mobilier de maison et de bureau, de vaisselle et de décoration, non déballé plus quelques éléments exposés dans le showroom avec tous les racks charges lourdes montés ou démontés (listing non exhaustif ni contractuel sur demande à l'étude), chariots à fonds mobiles, transpalette Ce lot a déjà fait l'objet de visites organisées sur rendez-vous CONDITIONS SPECIALES DE VENTE DU LOT 169 : Par dérogation aux conditions générales de vente, le paiement du prix du lot 169 pourra être réalisé jusqu'au 17 janvier 2026, l'enlèvement des lots ne pourra débuter qu'après encaissement du prix par le commissaire-priseur et devra être terminé le 27 février 2026.	12 000 000
-----	--	------------

170	Lot d'un escabeau 3 marches, coupe-boulons et pied de biche	4 000
171	Ventilateur vaporisateur UNITED STAR	3 000
172	Ventilateur FANELITE	2 000
173	Petite baie informatique comprenant 2 switch et multiprise	6 000
174	Plastifieuse FELLOWES Lunar A3, massicot et fournitures de bureau	4 000
175	Imprimante BROTHER MFC-J5330DW	5 000
176	Ensemble de caisse comprenant caisse tactile VARIPOS, tiroir-caisse, écran client, imprimantes à tickets SATO et à chèques EPSON et 2 douchettes	40 000
177	Fauteuil dactylo tissu bleu	10 000
178	Tabouret roulant autobloquant en pvc	3 000
179	Lot de 2 extincteurs : 6L eau pulvérisée et 2kg dioxyde de carbone	6 000
180	Chaise haute bois et métal	4 000
181	Armoire métallique, 2 portes rideaux coulissants blancs, 4 étagères (sans le contenu)	18 000
182	Ensemble mélaminé bois clair et blanc comprenant 2 étagères 9 et 4 casiers et caisson 3 tiroirs	15 000
183	Colonne vestiaire mélaminé bois clair et blanc, 4 casiers	7 000
184	Lot de fournitures de bureau : 3 blocs tiroirs A4, bannettes, support à dossiers suspendus, tableau blanc (à déposer)	3 000

185	Étagère mélaminé gris et taupe, 4 casiers	4 000
186	Meuble mélaminé bois clair et gris, 2 portes battantes, une étagère	10 000
187	Ensemble d'un bureau droit mélaminé blanc et piétement bois clair, étagère 4 casiers, meuble 2 portes coulissantes et dessous de meuble 2 casiers et une porte coulissante (le tout assorti) avec un fauteuil dactylo tissu noir	26 000
188	Ensemble d'un bureau droit mélaminé blanc et piétement bois clair, étagère 4 casiers, meuble 2 portes coulissantes noires et dessous de meuble 2 casiers et une porte coulissante (le tout assorti) avec un fauteuil dactylo tissu vert	26 000
189	Lot de 2 téléphones SAMSUNG A14	15 000
190	Lot comprenant ordinateur portable LENOVO Thinkpad P15S GEN 1, clavier, souris sans fil et téléphone GIGASET	30 000
191	Lot informatique comprenant 2 écrans ACER Aspire C24-860 et VIEWSONIC VA2259-SH, support d'écran FLEXISPOT, clavier, souris, téléphone GIGASET, onduleur et switch 16 ports	12 000
192	Lot informatique comprenant 2 écrans ACER Aspire C24-860 et PHILIPS 241E, support d'écran FLEXISPOT, clavier, souris, téléphone GIGASET et onduleur	12 000
193	Ordinateur portable HP Probook avec clavier et lampe de bureau	15 000
194	Baffle acoustique en feutre en 3D beige	8 000
195	Baffle acoustique en feutre en 3D bleu	10 000
196	Lot de fournitures de bureau : bloc 4 tiroirs A4, calculatrice, support à dossiers suspendus, bannettes et perforatrice - 3000 frs	3 000
197	Lot de 2 meubles mélaminé gris clair et foncé, 4 casiers et 2 portes coulissantes (40 de haut environ), l'un sur l'autre (sans le contenu)	14 000
198	Ensemble mélaminé noir et blanc comprenant bureau droit relié à un meuble à casiers et portes coulissantes, fauteuil dactylo tissu noir et gris et chaise visiteur tissu bleu	24 000
199	Ensemble mélaminé gris et taupe comprenant bureau droit relié à un meuble à casiers, tiroirs et portes coulissantes, fauteuil dactylo et chaise visiteur simili cuir noir	25 000
200	Lot d'un NAS modèle TS-231P, 2 claviers et 2 souris -	14 000
201	Ordinateur tout-en-un ASUS V230C avec clavier, souris, support écran, téléphone et lampe de bureau - 10 000 frs	19 000
202	Lot informatique comprenant 2 écrans LENOVO et VIEWSONIC, PC compact BLEU JOUR Octo, support écran et téléphone	25 000
203	Lot de 2 extincteurs : 6L eau pulvérisée et 2kg dioxyde de carbone	6 000
204	Destructeur DAHLE Chameleon 32 404	12 000

205	Étagère mélaminé bois clair et blanc, 2 casiers avec thermo-relieuse FELLOWES Helios 30 avec fournitures	8 000
206	Bloc mélaminé rose, 4 casiers (70 de haut environ) piétement blanc, sur roulettes	5 000
207	Lot de 2 blocs mélaminé rose, 4 casiers (70 de haut environ) piètement blanc, sur roulettes	10 000
208	Lot de 2 blocs mélaminé rose, 4 casiers (70 de haut environ) piètement blanc, sur roulettes	10 000
209	Lot de 2 blocs étagères mélaminé blanc et noir, 4 casiers sans fond, équipé prises en partie basse (150 de large et de haut environ) - sans le contenu	20 000
210	Bloc étagère mélaminé blanc et noir, 4 casiers sans fond, équipé prises en partie basse (150 de large et 160 de haut), sans le contenu	12 000
211	Bloc étagère mélaminé blanc, 4 casiers avec fond gris, équipé prises en partie basse (150 de large et 160 de haut), sans le contenu	13 000
212	Lot de vaisselle en verre et plastique	2 000
213	Micro-ondes WESTPOINT	2 000
214	Lot d'une cafetière PHILIPS Senseo, bouilloire électrique et bocal en verre	3 000
215	Combiné réfrigérateur/congélateur BERKLAYS	10 000
216	Lot d'un grand luminaire déporté blanc, lampe de bureau et téléphone	4 000
217	Lot de 2 fauteuils et une chaise pvc moulé et piètement alu	6 000
218	Lot d'une table carrée plateau pvc blanc et piètement alu avec 2 chaises pvc	5 000
219	Lot d'une table carrée plateau pvc blanc et piètement alu avec 2 chaises pvc et une autre pvc et métal	7 000
220	Lot de 2 extincteurs : 6L eau pulvérisée et 2kg dioxyde de carbone	6 000
221	Télévisuer écran plat BERKLAYS, 100cm, sans support mural	12 000
222	Canapé en tissu gris, 3 places, en 2 parties	12 000
223	Baie informatique comprenant QNAP, mini PC Beelink Gemini T34, passerelle PATTON SmartNode	35 000
224	Lot informatique pour pièces : 4 écrans, imprimante, ordinateur tout en un MSI, claviers, souris, onduleur, ordinateur portable ASUS	10 000
225	Étagère métallique, 5 niveaux (100x60x190ht environ)	7 000
226	Meuble métallique, 2 portes battantes, 120 de large (sans le contenu)	12 000
227	Relieuse FELLOWES PB2300 avec lot de peignes à reliure	4 000

228	Lot de fournitures de bureau : classeurs, chemises, dossiers suspendus, stylos	4 000
229	Meuble métallique, 2 portes rideaux coulissants noirs, 2 étagères	11 000
230	Meuble métallique, 2 portes rideaux coulissants gris, 2 étagères, avec clés	12 000
231	Meuble métallique, 2 portes rideaux coulissants blancs, 2 étagères, avec clés	12 000
232	Meuble métallique, 2 portes rideaux coulissants blancs, 2 étagères, avec clés	12 000
233	Petit coffre-fort à clé et à code	3 000
234	Imprimante BROTHER MFC-L5750DW avec écran HP, clavier, onduleur et quelques CD vierges	7 000
235	Meuble bibliothèque mélaminé gris foncé, 3 niveaux en partie haute et 2 portes battantes en partie basse (dont une à débloquer)	7 000
236	Lot de fournitures de bureau : bannettes, petit casier à tiroirs, bloc 4 tiroirs A4 et 3 claviers	3 000
237	Visseuse à choc MAKITA TD090D avec chargeur et une batterie dans sa malette (aspect neuf)	10 000
238	Visseuse à choc MAKITA TD090D avec chargeur et 2 batteries dans sa malette (aspect neuf)	12 000
239	Lot informatique comprenant 2 écrans dont un VIEWSONIC, sur support double, mini PC KUBB, clavier et souris ergonomique	28 000
240	Ensemble mélaminé bois clair et blanc : bureau assis-debout (couché? :)) électrique (jusqu'à 130 de haut), caisson 3 tiroirs, étagère 4 casiers et une autre de 6 casiers, armoire 2 portes coulissantes (130 de haut environ) et fauteuil dactylo - 35 000 frs	35 000
241	TOYOTA AURIS, 5 places, 8cv, essence - Marque : TOYOTA - Type Commercial : AURIS - Immatriculation : 311 725 NC - Kilométrage : 83 850 - 1ere Mise en Service : 11/06/2009 - Type administratif : ZRE151LDHG - N° de série : SB1KV58E20F082077 Bon état général Contrôle technique du 21.10.2025 : jeu biellettes de direction, suintement huile moteur, boite de vitesse grasse, prévoir parallélisme après remplacement des biellettes, essuie-glace arrière à revoir	220 000

242	PEUGEOT 208, 5 places, 7cv, essence - Marque : PEUGEOT - Type Commercial : 208 - Immatriculation : 396 839 NC - 1ere Mise en Service : 03/08/2016 - Type administratif : CCHMW0 - N° de série : VF3CCHMW0GT018923 Etat correct, logos sur la carrosserie	275 000
243	PEUGEOT 208, 5 places, 7cv, essence - Marque : PEUGEOT - Type Commercial : 208 - Immatriculation : 414 543 NC - Kilométrage : 103 807 - 1ere Mise en Service : 14/06/2018 - Type administratif : CCHMW0 - N° de série : VF3CCHMW0HW181533 Bon état général, quelques chocs sur la carrosserie,	390 000
244	PEUGEOT 208, 5 places, 7cv, essence - Marque : PEUGEOT - Type Commercial : 208 - Immatriculation : 430 016 NC - Kilométrage : 71 529 - 1ere Mise en Service : 05/02/2020 - Type administratif : CCHMW0 - N° de série : VF3CCHMW0HW131727 Etat correct, léger choc au niveau du coffre et logos sur la carrosserie	430 000
245	Fourgon FORD TRANSIT, 3 places, 9cv, gazole - Marque : FORD - Type Commercial : TRANSIT - Immatriculation : 395 905 NC - Kilométrage : 178 298 - 1ere Mise en Service : 30/06/2016 - Type administratif : V363FCD10P1 - N° de série : WF0XXXTGXF21820 Chocs et rayures principalement au niveau des portes à l'arrière	690 000
246	RENAULT NEW MASTER, 3 places, 9cv, gazole - Marque : RENAULT - Type Commercial : NEW MASTER - Immatriculation : 428 337 NC - Kilométrage : 133 352 - 1ere Mise en Service : 25/11/2019 - Type administratif : MAF4CE - N° de série : VF1MAF4CE63477246 Bon état général, quelques rayures	900 000
247	DACIA DUSTER, 5 places, 9cv, gazole - Marque : DACIA - Type Commercial : DUSTER - Immatriculation : 422 603 NC - Kilométrage : 99 620 - 1ere Mise en Service : 18/04/2019 - Type administratif : SRDHD2AHA3E00M0 - N° de série : VF1HJD20462399351	790 000

248	TOYOTA RUSH, 7 places, 7cv, essence - Marque : TOYOTA - Type Commercial : RUSH - Immatriculation : 428 637 NC - Kilométrage : 81 720 NC - 1ere Mise en Service : 04/12/2019 - Type administratif : F800LEGQGF - N° de série : MHKE8FF300K006232 Contrôle technique du 04/12/2025 : fixation pare-chocs avant, déformation jante arrière droite, ouverture hayon impossible, rétroviseur gauche, lave-glace en panne	850 000
249	TOYOTA RAV 4, 5 places, 11cv, hybride - Marque : TOYOTA - Type Commercial : RAV 4 - Immatriculation : 457 040 NC - Kilométrage : 80 640 - 1ere Mise en Service : 28/12/2022 - Type administratif : AXAH52LANXGBW - N° de série : JTMY23FV10J039319 Choc à l'avant	1 100 000

Visites des lots 170 à 249 mercredi 17 décembre de 8h à 9h30 chez DGS
PACIFIC 3 rue Fulton à Ducos

ORDRE DE PORTER LES ENCHERES POUR MON COMPTE

si PARTICULIER : NOM et prénom :

si SOCIETE : Nom de la société
et cachet commercial

ADRESSE :

VILLE :

TELEPHONE: FAX : EMAIL :

BANQUE : COMPTE :

N° de Ridet (si société) :

demandons à Maître Xavier LOMBARDO, Huissier de Justice, Commissaire-priseur chargé de l'administration provisoire de l'étude de feu Maître Laurence POTEL, d'acheter pour notre compte les lots mentionnés ci-dessous, pour le prix maximum indiqué hors taxes (TGC 6%) et hors frais (9% hors taxes soit 9,54% TGC incluse) lors de la VENTE AUX ENCHERES indiquée ci-dessous.

(Exemple: Mise à Prix 100.000 F, offre maximum hors frais et hors tgc 200.000F, Me LOMBARDO partira de la mise à prix et non du montant de l'offre et montera les enchères pour vous comme si vous étiez présent. Si les enchères s'arrêtent au-dessous de l'offre maximum, par exemple 150.000 F, l'adjudication sera le montant de cette dernière enchère; par contre, Me LOMBARDO ne portera aucune enchère au-delà du montant indiqué en tant qu'offre maximum. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter l'étude.)

**A la requête de la CAFAT, de l'ALK, de l'EGLISE du 17/12/2025 à 98800 NOUMEA
DE J.C. et liquidations judiciaires des Stés DGS
PACIFIC, BLUECHAM, NFX, X TRACO**

Nous avons pris connaissance des Conditions Générales de Vente et les acceptons.

Nous vous prions de trouver ci-joint un chèque à l'ordre de Maître Xavier LOMBARDO Commissaire-Priseur

N° de Lot	Descriptif du lot	Offre maximum en F CFP hors frais et hors TGC	Prix adjugé hors frais et hors TGC

DATE :

SIGNATURE :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

LA VENTE ET SON DÉROULEMENT :

ARTICLE 1

La vente est publique et a lieu aux enchères.

L'adjudication sera faite au plus offrant contre paiement comptant ; faute de paiement comptant, l'objet sera revendu à la folle enchère sans mise en demeure ni aucune formalité de justice aux risques et périls de l'adjudicataire, le commissaire-priseur appréciant, sous sa seule responsabilité les cas de folle enchère.

Le fol enchérisseur sera tenu de la différence entre son prix et le prix de la revente sans pouvoir prétendre à l'excédent, s'il y en a un, cet excédent revenant au requérant.

En cas de règlement par chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère pourra, après notification au débiteur et une mise en demeure, être poursuivie lors de la plus prochaine vente.

En cas de double enchère, (enchères simultanées sur le même objet), l'objet sera remis en vente et le public admis à nouveau à enchérir ; il sera alors adjugé à nouveau au plus offrant et dernier enchérisseur.

ARTICLE 2

Un minimum d'enchérisseurs est nécessaire pour ouvrir une vacation. Ce minimum est déterminé pour chaque vente par le commissaire-priseur. En conséquence, le commissaire-priseur se réserve le droit, dans l'intérêt des parties, de ne pas ouvrir la vacation si le nombre d'enchérisseurs est insuffisant compte tenu de la nature et/ou de la quantité des biens à vendre.

ARTICLE 3

Le montant minimum de l'enchère est fixé par le commissaire-priseur, le pas d'enchère également.

Les mises aux enchères ont lieu dans l'ordre indiqué dans le catalogue de la vente.

Le commissaire-priseur se réserve toutefois le droit de :

- " s'écartez de l'ordre du catalogue,
- " réunir ou diviser des lots,
- " retirer des effets mis en adjudication et qui n'atteindraient pas un prix à sa convenance même après enchères dépassant la mise à prix.

Les lots modifiés au moment de la vente par rapport au catalogue, seront précisés. Les modifications seront mentionnées sur une liste complémentaire et/ou seront précisés au moment de la mise aux enchères.

Les lots présentant une date de mise à disposition particulière seront précisés au plus tard au moment de la vente.

Des réunions de lots peuvent être proposées dans le catalogue, mais les acheteurs ont la faculté d'en demander d'autres. Le commissaire-priseur se réserve cependant le droit de ne pas donner suite à ces demandes si elles paraissent trop compliquées ou pour des lots trop éloignés n'ayant pas de rapport.

Lorsque la faculté de réunion est proposée, elle sera annoncée avant la présentation du premier lot de la réunion. Les lots seront adjugés provisoirement séparément et ensuite réunis. Lors de la réunion, la nouvelle enchère, au minimum supérieure de 10 % du montant total adjugé séparément, sera annoncée et les enchères pourront reprendre. S'il n'y a pas preneur, les lots seront définitivement adjugés aux enchérisseurs précédents.

Demande de réunion de l'ensemble des lots de la vente :

Cette demande devra être faite avant le début de la vente, par écrit, avec une offre chiffrée. Elle devra être accompagnée d'une caution bancaire ou bien du versement effectif d'un montant compris entre 20 % et 50 % de l'offre suivant l'importance de celle-ci, le commissaire-priseur se réservant la possibilité de ne pas accepter cette demande.

Cette demande de réunion finale sera annoncée avant le début de la vente.

Comme précédemment, les lots seront adjugés provisoirement séparément ou en sous-ensembles. La règle de surenchère finale étant la même que précédemment : l'offre globale devra être supérieure d'au moins 10 % des enchères provisoires. L'acheteur intéressé par l'ensemble aura la faculté de surenchérir sur son offre précédente.

Le commissaire-priseur se réserve toutefois le droit de ne pas donner suite à ces surenchères s'ils estiment ne pas détenir de garantie de paiement suffisante.

Dans le cas où une réunion finale est annoncée, d'autres acquéreurs pourront se déclarer en cours ou en fin de vente, à condition de remettre les garanties de paiement nécessaires et suffisantes (voir ci-dessus).

D'autres formes de réunion sont possibles. Elles seront étudiées à la demande et annoncées avant le début de la vente.

ARTICLE 4

Les cotes, volumes, quantités, kilométrages et qualités figurant dans le catalogue ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas garanties, le plus ou le moins devant faire le gain ou la perte de l'adjudicataire ; les effets sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente, sans aucune garantie notamment d'état, de dénomination, de désignation, pour défaut d'ancienneté, d'authenticité et sans recours possible contre qui que ce soit pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée.

L'adjudicataire est réputé compétent et avoir pris connaissance des éventuelles erreurs de descriptif ainsi que des défauts ou imperfections des effets avant la mise aux enchères une ou plusieurs expositions préalables à la vente lui ayant permis de se rendre compte de l'état et de la nature des objets mis en vente ; en conséquence, l'adjudicataire ne bénéficiera d'aucune action soit en résolution, soit en dommages-intérêts, soit en diminution de prix.

Les photos utilisées sur les différentes publicités ne sont pas contractuelles.

L'adjudication a toujours lieu aux risques et périls de l'adjudicataire.

Les matériels sont vendus sans logiciel. Si des logiciels se trouvaient néanmoins dans les matériels au moment de l'enlèvement, l'acheteur s'obligerait soit à les détruire, soit à en déclarer la présence au fournisseur en vue d'en obtenir la licence d'exploitation.

Tous les lots s'entendent démontés au 1er raccord ou 1ère bride.

ARTICLE 5

Les enchères peuvent être émises verbalement, téléphoniquement, par ordre d'achat ; L'ordre d'achat doit être adressé par écrit, accompagné d'une garantie de paiement.

L'ordre d'achat doit, à peine de nullité, comporter la désignation de l'objet sur lequel on souhaite enchérir, indiquer sa référence au catalogue de la vente ainsi que le prix maximum au-delà duquel on ne désire plus enchérir ; ce prix s'entendant hors frais et taxes.

Les enchères téléphoniques ne seront acceptées qu'après dépôt d'un chèque ou d'une garantie bancaire.

Pour être retenus les ordres écrits devront être accompagnés :

- € pour une offre ferme : d'un chèque de garantie du montant en principal de l'offre plus les droits et frais de 9,54% (TGC 6% incluses) ;
- € pour une offre variable (de xF à xF) d'un chèque de garantie du montant maximum de l'offre plus les droits et frais de 9,54% (TGC 6% incluses)

Ce montant de garantie peut également se faire par virement bancaire à condition que le montant soit passé au crédit, la veille de la vente avant 15h00, sur le compte suivant :

Me Xavier LOMBARDO - Compte clients - BCI TRIANON
Code Banque 17499 Code Guichet 00010 Compte n° 161381020610 RIB 08
FR 76 1749 9000 1016 1381 0206 108 code BIC BCADNCNN

ARTICLE 6

Les enchères ne seront admises qu'autant qu'elles seront portées par des personnes capables.

Le commissaire-priseur pourra exiger une caution bonne et solvable des adjudicataires non seulement pour le paiement du principal, mais aussi pour l'exécution des clauses et conditions de la vente, à peine de refus d'inscription. Cette caution pourra prendre la forme d'un chèque établi à l'ordre du Commissaire-Priseur, signé et laissé en blanc.

Le commissaire-priseur se réserve la faculté d'éjecter de la vente tout soumissionnaire ou enchérisseur qui ne lui paraîtrait pas présenter des garanties suffisantes. Le commissaire-priseur n'a pas, dans ce cas, à motiver sa décision qui n'est pas susceptible de recours. De même, il peut ne pas admettre à la vente les enchérisseurs verbaux qui ne sont pas en mesure de justifier sur-le-champ de leur identité et de leur adresse.

Le Commissaire-priseur peut exclure de ses ventes :

- € tout enchérisseur qui aurait manqué à ses engagements lors de précédentes ventes,
- € tout adjudicataire qui se serait préalablement signalé à l'attention du commissaire-priseur par des agissements frauduleux ou par la non exécution d'engagements contractés à l'occasion d'une précédente opération : enchère fictive, enlèvement irrégulier, chèque sans provision, non respect des conditions particulières, agressivité, violences verbales ou physiques, trouble de la vente de par ses propos ou attitude etc...

Suivant la gravité des faits reprochés, l'exclusion peut être temporaire ou définitive.

Il est rappelé aux amateurs :

• que les enfants mineurs doivent être accompagnés et surveillés par leurs parents ou leurs accompagnateurs. La participation aux enchères leur est interdite.

• que les chiens, même tenus en laisse, sont interdits dans l'enceinte des lieux de vente tant en intérieur qu'en extérieur.

ARTICLE 7

Au cas où des objets appartenant à l'Etat, à des Administrations publiques territoriales ou reconnues d'utilité publique, à des organismes divers, où qui ne sont pas dans le commerce, ou qui portent une mention indiquant leur inaliénabilité, se trouveraient être adjugés, l'adjudicataire serait contraint d'en effectuer la restitution à première réquisition, et ce, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité, le prix d'adjudication et des frais lui étant seul remboursé.

LE PAIEMENT DU PRIX, DES FRAIS ET TAXES

ARTICLE 8

L'adjudicataire payera, en sus du prix d'adjudication des frais légaux de 9% ainsi que la TGC de 6% sur l'ensemble, soit 9,54% taxes incluses.

Il paiera comptant, en Francs C.F.P., au commissaire-priseur le prix principal de son adjudication augmenté des droits d'Enregistrement et autres taxes dus au Service de l'Enregistrement, de la Taxe Générale à l'importation s'il y a lieu, des émoluments et autres droits proportionnels dus au commissaire-priseur tels qu'ils sont établis au tarif. (Dél n° 299 du 22/03/94 modifiée). Règlement en espèces, plafonné à 119 300 xpf frais inclus (décret n°2018/284 du 18 avril 2018 art D.112-3 du Code Monétaire et Financier)

Il est rappelé qu'en application de l'article R 344-1 du code national de la route rendant applicable l'article L325-1-1 dudit code en Nouvelle Calédonie, relatif à la confiscation des véhicules par les juridictions judiciaires pénales : "si la confiscation est ordonnée, le véhicule est remis au service des domaines en vue de sa destruction ou de son aliénation. Les frais d'enlèvement et de garde en fourrière sont à la charge de l'acquéreur".

ARTICLE 9

Aussitôt l'adjudication prononcée, l'adjudicataire est tenu de déclarer ses nom, prénoms et adresse, de signer, le cas échéant, le bon qui lui sera remis, et de remettre en garantie, au commissaire-priseur ou à l'un de ses assesseurs, le montant de l'adjudication et des 9,54 % (TGC 6% incluses) de frais légaux.

Pour être effectif, le paiement comptant du prix d'adjudication, augmenté des frais et taxes se fera :

- soit en espèces (plafonnées à 119 300 xpf cf art.8 ci-dessus)
- soit par chèque à l'ordre du commissaire-priseur avec présentation de 2 pièces d'identité ;
- soit par chèque certifié, sinon par chèque accompagné obligatoirement d'une lettre de garantie de paiement de la banque, selon les cas;
- par virement bancaire dans les formes et délais fixés par le commissaire-priseur ;

En cas de défaillance de l'acheteur, l'acompte versé à titre de garantie pour participer à la vente sera conservé à titre de dommages intérêts.

A l'expiration du délai d'un mois, après une mise en demeure et à défaut de paiement de la somme due, il sera perçu sur l'acquéreur et pour prise en charge des frais de recouvrement un honoraire complémentaire de 10% du prix d'adjudication, avec un minimum de 25000 FCFP.

L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages-intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de folle enchère.

ARTICLE 10

En cas de vente à terme faite sur la demande écrite du requérant, le prix sera payable, dans les délais fixés aux conditions particulières de la vente, entre les mains de Maître Xavier LOMBARDO, commissaire-priseur.

Les adjudicataires paieront en sus des frais de recouvrement fixés aux conditions particulières de la vente, mais ceux qui se libéreront comptant seront affranchis de ces frais.

Le requérant renonce au droit de responsabilité du prix de la vente établi en sa faveur par la loi contre le Commissaire-priseur, lui ayant expressément demandé, dans l'intérêt de la vente, d'accorder les délais fixés aux conditions particulières aux adjudicataires.

LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET LES GARANTIES

ARTICLE 11

Les acquéreurs sont responsables des lots dès l'adjudication prononcée, mais le transfert de propriété ne sera effectif que lors de l'encaissement définitif du paiement. A compter de l'adjudication, le vendeur ou le commissaire-priseur ne sauraient être tenus pour responsables de la disparition partielle ou totale de l'objet adjugé ou des dommages qui pourraient lui être occasionnés

L'ENLEVEMENT DES EFFETS ADJUGÉS

ARTICLE 12

Les enlèvements ne sont autorisés que sur présentation de la facture après paiement effectif complet.

L'enlèvement des effets adjugés devra être effectué par l'adjudicataire immédiatement ou dans les délais annoncés dans le catalogue et/ou lors de la mise en vente, sous sa seule et entière responsabilité, à ses frais et ses risques et périls.

L'enlèvement des effets adjugés est, sauf stipulation contraire, obligatoire.

La revente sur site par l'adjudicataire est interdite.

Dans le cas où l'adjudicataire ne ferait pas procéder à l'enlèvement des effets à lui adjugés, dans les délais qui lui sont impartis, le vendeur se réserve le droit de réclamer réparation des préjudices que pourraient lui causer ce retard ou des préjudices pouvant être causés à des tiers et notamment à des adjudicataires d'autres effets.

Le requérant et/ou le commissaire-priseur se réservent la possibilité de les faire enlever et stocker aux frais de l'adjudicataire - ou encore de les faire transporter à l'adresse indiquée par l'adjudicataire- et ce, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée d'aucune manière quant à l'état ou la conservation des lots en question.

En dernier ressort le requérant pourra également décider de considérer les lots achetés comme abandonnés à partir de 18 heures du dernier jour prévu pour les enlèvements. Il disposera de ces lots à partir de cet instant et pourra alors, soit les revendre, les détruire ou les ferrailleur.

Dans tous les cas les frais inhérents seront à la charge du ou des adjudicataires et lui ou leurs seront facturés.

Dans le cas où un délai ou sursis est accordé, cette stipulation, n'étant qu'une facilité accordée aux adjudicataires, ne peut faire échec à l'application du présent article.

Sans pour cela apporter dérogation ou novation à l'application de cette clause, le commissaire-priseur se réserve en cas de non-paiement, de retenir l'objet adjugé et, le cas échéant, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage jusqu'à parfait paiement.

ARTICLE 13

L'adjudicataire s'engage expressément et irrévocablement à respecter, et à faire respecter par toute personne qui travaillera pour son compte et à son nom, les lois et réglementation en vigueur, et notamment les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure. Il s'engage expressément et irrévocablement à agir avec toutes les précautions requises pour prévenir tout dommage aux tiers ou aux biens du vendeur, et à réparer sans limitation tout dommage dont il pourrait être tenu pour responsable.

ARTICLE 14

Dans le cas où l'enlèvement de l'effet adjugé nécessiterait la démolition d'un bien mobilier ou immobilier, l'adjudicataire ne pourra y procéder à ses frais, qu'avec l'autorisation expresse du propriétaire dudit bien.

Le commissaire-priseur et le requérant ne peuvent en aucun cas et sous aucun prétexte être rendus responsables des dégâts et dommages de quelque nature qu'ils soient causés tant aux locaux, à l'immeuble où il est procédé, qu'aux objets acquis par des tiers acquéreurs, à l'occasion de démontage et d'enlèvement de tous objets, matériel, installations quelconques vendus.

Le vendeur pourra exiger de l'adjudicataire le dépôt d'un montant de garantie, préalablement à toute opération d'enlèvement, afin de garantir les dommages pouvant être causés à ses biens mobiliers ou immobiliers ou à ceux appartenant à des tiers.

ARTICLE 15

Sauf stipulation expresse, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement à l'effet adjugé seront débranchés à l'endroit du premier raccord, interrupteur, de la première vanne ou des repères apposés par le vendeur sur les conduites.

Sauf disposition contraire mentionnée dans le catalogue de la vente, l'adjudicataire ne pourra prétendre avoir aucun droit de propriété sur les conduites souterraines, ou incorporées dans les éléments de maçonnerie ou les câbles électriques entre les transformateurs et tableaux de commande des machines.

ARTICLE 16

L'adjudicataire dont l'effet à lui adjugé empêche ou gêne l'enlèvement d'un autre effet, devra faire procéder à l'enlèvement dudit effet dans les 24 heures suivant la notification qui pourrait lui être faite par le commissaire-priseur.

A défaut, le vendeur pourra faire procéder à l'enlèvement pour le compte et aux frais de l'adjudicataire et sous la responsabilité de celui-ci.

ARTICLE 17

L'adjudicataire, qui aura du fait du retard dans l'enlèvement empêché ou gêné l'enlèvement d'un autre effet adjugé, sera tenu de réparer le préjudice qui pourrait être causé au propriétaire dudit effet.

RESTRICTION CONCERNANT LA VENTE DE CERTAINS EFFETS

ARTICLE 18

Les machines et éléments de production sont vendus généralement conformes aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires. Cette conformité est attestée soit par la Plaque de Conformité (machine mise en service après le 15 Janvier) ou la Plaque CE (machine mise en service après le 15 Janvier 1993) si elles n'ont pas subi de modifications importantes des organes de sécurité.

ARTICLE 19

Lorsque l'effet mis en vente n'est pas conforme aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires, cette non-conformité et les restrictions de vente qui en découlent seront mentionnées dans le catalogue de la vente ou indiquées lors de la mise aux enchères.

ARTICLE 20

Les machines non-dangereuses et non-conformes, sont vendues inaptes à la mise en production.

Elles pourront être vendues dans l'état :

1 - à une personne physique ou morale ne destinant pas le matériel à une utilisation sur le territoire français.

Il incombera à l'acheteur de se mettre en conformité avec la législation du pays d'exploitation.

2 - à une personne physique ou morale ayant qualité de revendeur, récupérateur, reconstruteur, casseur, ferrailleur ou collectionneur qui s'engage à une mise aux normes préalable, sous sa responsabilité, à la cession éventuelle à un client exploitant.

3 - à tout acheteur pour source de pièces détachées et qui reconnaîtra par écrit ne pas remettre ou céder pour tel le matériel en exploitation.

4 - à un exploitant artisan travaillant seul, qui s'engagera par écrit en connaissance de cause à mettre la dite machine en conformité avec la législation, sous sa responsabilité, avant toute mise en production et renoncera à toutes poursuites à l'égard du vendeur pour ce motif.

ARTICLE 21

Les machines reconnues dangereuses et non-conformes ne pourront être cédées qu'aux catégories 1 et 2 de l'article précédent.

Les acheteurs s'engagent formellement aux respects des critères ci-dessus au travers de l'acceptation des conditions générales et particulières de vente.

ARTICLE 22

Les dispositions des articles 18 à 21 ne sont pas applicables dans le cas de vente judiciaire pratiquée après jugement prononçant la liquidation judiciaire du vendeur.

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 23

En tout état de cause, il ne pourra être dérogé aux présentes conditions générales de vente. Dans les cas où l'adjudicataire émettrait des réserves générales ou particulières dérogeant aux présentes conditions, ces réserves seront réputées nulles et non écrites sans que le vendeur ou ses mandataires aient à l'en informer expressément.

ARTICLE 24

Pour tout litige, il est fait attribution expresse aux juridictions territorialement compétentes.

ARTICLE 25

Le fait de porter une enchère, en salle, par ordre d'achat ou par téléphone, implique l'entièvre adhésion de l'enchérisseur aux conditions ci-dessus énoncées.

Les présentes conditions se trouvant reproduites dans le catalogue de la vente et/ou affichées sur les lieux de la vente, l'enchérisseur ne pourra invoquer l'ignorance de celles-ci.